

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de conseillers En exercice : 12 Présent : 09 Procuration : 02 Votants : 11 Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le 10 juillet Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire)</p> <p><u>Date de convocation :</u></p>
<p>Réf : 24/117</p> <p>OBJET : ACQUISITION DE PARCELLES APPARTENANT A MME GARDIES MARIE LOUISE EP. QUITTOUD ET A MR QUITTOUD DENIS</p>	<p>Présents : M. MUFFAT Michel - M. DENNE Jean – Claude - Mme SIBIL Christine – M. GAILLARD Guy- Mme MCQUADE Alisha – Mme TAVERNIER Marie -Laure - M. ROSSET André - Mme MICHAUD Sonia ; M. BRAIZE Richard - M. DUCHEMIN Vincent</p> <p>Excusé(e) : Mme QUOEX Valérie - Mme MICHAUD Carole -</p> <p>Procuration : Mme QUOEX Valérie à Mme TAVERNIER Marie -Laure Mme MICHAUD Carole à M. ROSSET André</p> <p>Secrétaire de séance : M. MUFFAT Michel</p>

Madame Marie-Louise GARDIES ép. QUITTOUD et Mr Denis QUITTOUD ont contacté la mairie afin de nous proposer des parcelles provenant de leur famille . Dans ce cadre, Monsieur BRAIZE Richard propose au conseil municipal que la commune se porte acquéreur des parcelles suivantes :

Section	N° plan	Adresse	Contenance
B	622	Le Clos Bouvet	3 a 60 ca
E	54	La Maison Neuve	9 a 22 ca
E	63	La Maison Neuve	16a 13 ca
E	75	La Maison Neuve	4a 80 ca
E	76	La Maison Neuve	31a 41 ca
E	77	La Maison neuve	80 ca
E	327	Sur la Fontaine	7a 03 ca
E	457	Crève Cœur	10a 48 ca
E	643	Pré d'Avoz	78 ca
E	776	Au Monni	4a 82 ca
E	1114	Les Mollies	1a 38 ca
E	1245	Derrière les Vanterans	15 ca
E	1246	Derrière les Vanterans	1a 22 ca
E	1247	Derrière les Vanterans	2a 16 ca
E	1318	Les Vanterans	2a 20 ca
E	1338	Les Vanterans	75 ca
AC	27	Sous la Ranche	4a 04 ca
AD	133	Le Mollard	1a 99 ca
			1ha02a96ca

Il indique que le prix d'acquisition de ces parcelles situées en zone « N » du PLUI-h, est fixé à : 1,00 €/M2.

Il précise que le montant de cette acquisition se monte à :

10296m² X 1,00€ = 10296,00€

soit un montant total de : **10 296,00€**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* **ACCEPTÉ** l'acquisition par la commune des parcelles ci-dessus énumérées, pour une surface totale 10296m².

* **PREND ACTE** que le prix d'achat sera de 10296 m² X 1,00 € = **10.296,00 €**, les frais de notaire étant à la charge de la commune.

* **CHARGE** monsieur le maire de signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

Le secrétaire de séance

Michel MUFFAT



Certifié conforme par sa transmission au
représentant de l'Etat le
et sa publication le

Fait à Montriond le 11/07/2024

Le Maire Jean-Claude DENNÉ

